



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/CEFACT/2000/32  
6 juin 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques  
Sixième session, 27-30 mars 2000

**RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa sixième session à Genève du 27 au 30 mars 2000, sous la présidence de M. Henri Martre.
2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mongolie, Népal, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. L'Union européenne (UE) était également représentée.
3. Les organisations intergouvernementales ci-après ont participé aux travaux : Banque des règlements internationaux (BRI), Commission du Danube, Association européenne de libre-échange (AELE), Ligue des États arabes, Union postale universelle (UPU), Organisation mondiale des douanes (OMD) et Organisation mondiale du commerce (OMC).
4. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC), Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Banque mondiale.

---

Note : Les décisions prises pendant la réunion sont consignées en caractères gras dans le présent rapport.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session : Agence des cités unies pour la coopération Nord-Sud, Comité international des transports ferroviaires (CIT), Association internationale de numérotation des articles (EAN), European Electronic Messaging Association (EEMA), Association internationale des ports (AIP), Chambre de commerce internationale (CCI), Commission électrotechnique internationale (CEI), International Multimodal Transport Association (IMTA), Organisation internationale de normalisation (ISO) et Société de télécommunications interbancaires mondiales (S.W.I.F.T.).

6. Étaient également présents à l'invitation du secrétariat, en qualité d'observateurs, des représentants des organismes ci-après : Electronic Commerce Code Management Association (ECCMA), Electronic Commerce Europe Association (ECEA), Organisation for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS), Comité EDIFACT de Taipei, et Webforce International.

#### Remarques liminaires

7. M. Henri Martre, Président du CEFACT-ONU, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux délégations, en particulier aux nouveaux membres du CEFACT-ONU. Il a fait part de sa satisfaction à propos de la Conférence UN/CEFACT@WORK qui avait montré que les orientations stratégiques des travaux du Centre allaient dans le sens des évolutions internationales. Il a mis l'accent sur l'élargissement des activités vers d'autres modes d'échange électronique des données et sur la coopération avec d'autres institutions partenaires. Il a souligné en particulier la décision de l'Union internationale des télécommunications (UIT) de s'associer au Mémoire d'accord sur le commerce électronique entre l'ISO, la CEI et la CEE et a appelé l'attention sur le travail effectué en commun avec l'organisation OASIS sur l'ebXML. Le CEFACT-ONU faisait ainsi la preuve de son utilité et était bien placé pour relever les futurs défis.

8. M. Hans Hansell, Directeur adjoint de la Division du commerce de la CEE, a souhaité la bienvenue aux délégations et les a informées des réactions positives suscitées par la Conférence UN/CEFACT@WORK que plus de 90 % des participants avaient jugé très utile ou utile.

9. M. Yves Berthelot, Secrétaire exécutif de la CEE-ONU, a lui aussi adressé des paroles de bienvenue aux représentants. Le message qu'il souhaitait faire passer s'articulait autour de trois points forts du CEFACT-ONU, à savoir la continuité avec le travail entrepris par son prédécesseur (le WP.4), l'adaptation aux nouvelles technologies et aux nouvelles méthodes de travail et le développement de liens de coopération et de partenariats mutuellement avantageux avec les gouvernements, les organisations internationales et les milieux d'affaires dans le monde entier. Dans ce contexte, il a mentionné le Mémoire d'accord sur les transactions électroniques qui avait permis de s'engager dans de nouveaux domaines d'activité sans avoir à créer de nouveaux organismes. Il a en outre souligné la nécessité de transmettre le savoir-faire accumulé par le CEFACT-ONU aux pays en transition et aux pays en développement. Pour ce faire, il faudrait tenir compte des contextes culturels différents et adapter les instruments du CEFACT-ONU en conséquence. En conclusion, il a remercié les représentants de leur attachement au CEFACT-ONU et de l'appui qu'ils n'avaient cessé de lui apporter au fil des années et leur a présenté tous ses vœux de succès dans leurs travaux.

#### Point 1 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour provisoire

##### Document :

TRADE/CEFACT/2000/1/Rev.1

Ordre du jour provisoire révisé de la sixième session  
du CEFACT-ONU

10. Le Président du CEFACT-ONU a fait deux suggestions concernant des points à ajouter à l'ordre du jour. Premièrement, il faudrait rédiger un communiqué de presse pour faire connaître les résultats de la réunion. Deuxièmement, comme le mandat de certains membres du Bureau viendrait à expiration à la réunion plénière de 2001, il faudrait lancer un appel officiel à la session en cours pour demander aux chefs de délégation de proposer des candidats aux postes qui deviendraient vacants.

**11. La Plénière a approuvé l'ordre du jour provisoire révisé (TRADE/CEFACT/2000/1/Rev.1), avec les modifications proposées par le Président du CEFACT-ONU.**

Point 2 de l'ordre du jour – Confirmation du rapport de la session plénière de mars 1999 du CEFACT-ONU

Document :

TRADE/CEFACT/1999/19 Rapport de la cinquième session du CEFACT-ONU

12. Le Président du CEFACT-ONU a rappelé la procédure arrêtée à la session plénière de septembre 1998 au sujet de l'adoption du rapport de la Plénière. À la fin de chaque session, une liste récapitulative des décisions adoptées serait approuvée et le texte intégral du rapport serait diffusé par voie électronique aux délégations qui disposeraient d'un délai de 30 jours pour présenter leurs observations. La version du rapport contenant les observations des délégations serait ensuite considérée comme approuvée mais cette approbation devrait être officiellement confirmée par la Plénière. Conformément à cette procédure, il a invité les délégations à confirmer l'approbation du document TRADE/CEFACT/1999/19.

**13. La Plénière a confirmé l'approbation du rapport de la cinquième session du CEFACT-ONU (TRADE/CEFACT/1999/19).**

Point 3 de l'ordre du jour – Rapports du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG)

Documents :

TRADE/CEFACT/2000/2	Report of the Chairman of the CSG
TRADE/CEFACT/2000/3	Report of the CSG March 1999 meeting
TRADE/CEFACT/2000/4	Report of the CSG June 1999 meeting
TRADE/CEFACT/2000/5	Report of the CSG November 1999 meeting.

14. Le Président du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG) a présenté son rapport (TRADE/CEFACT/2000/2) dans lequel étaient récapitulées les activités du Groupe directeur depuis la session plénière de 1999. Au cours de son exposé, qui était structuré de manière à correspondre à l'ordre du jour de la session, il a indiqué les mesures que la Plénière était invitée à prendre au titre de chacun de ces points.

15. Il a fait le point en particulier sur l'initiative "ebXML" lancée conjointement avec OASIS et a présenté la stratégie du CEFACT-ONU en matière de transactions électroniques ainsi que les nouvelles méthodes de travail par des moyens électroniques proposées pour le CEFACT-ONU et ses groupes de travail. Il a signalé qu'un certain nombre de recommandations étaient soumises à l'approbation ou à l'examen de la Plénière.

16. En ce qui concerne la promotion des travaux du CEFACT-ONU, il a estimé que l'une des difficultés tenait à ce que, vu de l'extérieur, le nom du Centre ne faisait pas apparaître clairement l'ampleur de ses activités. Il avait donc été proposé de changer ce nom en "Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques", tout en gardant l'acronyme actuel. Le Président du CSG a par ailleurs fait part de sa gratitude pour la contribution en nature que les autorités du Port de Barcelone avaient apportée à l'élaboration d'un nouveau logo et d'un "Manuel d'identité" pour le CEFACT-ONU et il a remercié M. Santiago Mila, Président du Groupe de travail chargé de la promotion (PROMO) pour son travail. En outre, il a félicité le secrétariat pour la nouvelle présentation du site Web du CEFACT-ONU.

17. Le Président du CSG a ensuite expliqué les raisons pour lesquelles il avait été décidé de réviser le document de base réglemant le fonctionnement du CEFACT-ONU (TRADE/R.650). Il a par ailleurs annoncé aux participants que M. Klaus-Dieter Naujok quittait ses fonctions de Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine des normes et il lui a adressé ses remerciements personnels pour la contribution qu'il avait apportée en cette qualité aux travaux du CEFACT-ONU.

18. S'agissant de la coopération avec d'autres organisations internationales, le Président du CSG a rappelé les relations étroites qui existaient depuis longtemps avec les commissions régionales qui se tournaient vers la CEE pour obtenir des conseils et des services spécialisés. Il a ensuite relevé les résultats positifs de la coopération entre le CEFACT-ONU et le Conseil de l'Asie et du Pacifique pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (AFACT). Cette coopération s'exerçait aussi au niveau de certains groupes de travail qui avaient créé des sous-groupes pour l'AFACT. La coopération avec l'OMC s'était également révélée constructive, et ce d'autant plus que les travaux de l'ITPWG prenaient de l'ampleur. Le Président a remercié la CNUCED pour l'exposé qu'elle avait présenté à la Conférence UN/CEFACT@WORK et il a noté que le CEFACT-ONU et la CNUCED entretenaient d'excellents liens de coopération, le premier s'occupant d'élaborer des normes et la seconde se chargeant de les appliquer. À propos de l'Organisation mondiale des douanes, il a fait part de l'intention des deux organisations de resserrer et de renforcer leurs liens de coopération. À cette fin, une proposition visant à élaborer un mémorandum d'accord entre les deux organisations a été présentée à la Plénière. Enfin, le Président a noté avec satisfaction que l'UIT s'était associée au Mémorandum d'accord entre la CEI, l'ISO et la CEE.

19. En conclusion, le Président du CSG a relevé avec satisfaction que tous les postes du secrétariat étaient pourvus et que celui-ci travaillait efficacement même si le budget des frais de voyage restait un sujet de préoccupation.

**20. La Plénière a pris note du rapport du Président du CSG (TRADE/CEFACT/2000/2), ainsi que des rapports des réunions de ce groupe qui s'étaient tenues en mars 1999 (TRADE/CEFACT/2000/3), juin 1999 (TRADE/CEFACT/2000/4) et novembre 1999 (TRADE/CEFACT/2000/5).**

Point 4 de l'ordre du jour : Programme de travail et rapports d'activité des groupes mandatés

Documents :

TRADE/CEFACT/2000/6  
TRADE/CEFACT/2000/7  
TRADE/CEFACT/2000/8  
TRADE/CEFACT/2000/9

Report of the ITPWG  
Report of the UN/EDIFACT Working Group  
Creating an Efficient Environment for Trade and Transport  
Electronic commerce and the simplification of administrative constraints

TRADE/CEFACT/2000/14	Report of the BPAWG
TRADE/CEFACT/2000/19	Report of the Legal Working Group
TRADE/CEFACT/2000/21	UN/CEFACT's strategy for Electronic Business
TRADE/CEFACT/2000/22	UN/CEFACT's open development process for technical specifications
TRADE/CEFACT/2000/23	Intersessional approval of documents
TRADE/CEFACT/2000/24	Simple Electronic Business Standards
TRADE/CEFACT/2000/26	Model Code of Conduct for Electronic Commerce
TRADE/CEFACT/2000/CRP.1	Report on the progress with the ebXML Initiative
TRADE/CEFACT/2000/CRP.5	TMWG report to the UN/CEFACT Plenary
TRADE/CEFACT/2000/CRP.7	Report of the CDWG to the UN/CEFACT Plenary.

21. Le Vice-Président du Groupe de travail des procédures du commerce international (ITPWG), M. Alex de Lijster, a présenté le rapport de ce groupe, publié sous la cote TRADE/CEFACT/2000/6. L'ITPWG, qui avait été relancé avec succès en septembre 1999, avait réexaminé ses priorités et révisé son mandat. Au premier rang de ces priorités figuraient la révision de la Recommandation No 18 (Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international) et la mise à jour du Recueil des recommandations relatives à la facilitation du commerce. Il avait également entrepris de réviser les Recommandations No 8 (Méthode du code d'identification unique), No 11 (Aspects documentaires du transport international de marchandises dangereuses) et No 12 (Mesures destinées à faciliter les procédures relatives aux documents de transport maritime) et d'établir une série de directives pour la Recommandation No 1 (Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux). Par ailleurs, il réfléchissait à la possibilité d'entreprendre l'élaboration d'un index de la facilitation du commerce.

22. Le Vice-Président de l'ITPWG a noté la bonne coopération qui existait avec les autres groupes de travail, en particulier le Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels (BPAWG) et le Groupe de travail des codes (CDWG), et il a souligné que le Groupe devait élargir la gamme de ses compétences ainsi que son champ d'action géographique. Il a exprimé l'espoir que les nouvelles méthodes de travail par des moyens électroniques aideraient à atteindre ces objectifs.

**23. La Plénière a pris note du rapport du Groupe de travail des procédures du commerce international et a approuvé son mandat révisé présenté à l'annexe B du rapport du Président du CSG.**

24. Avant que M. Barry Keogh, Président du Groupe de travail de l'EDIFACT/ONU (EWG) présente le rapport de ce groupe (TRADE/CEFACT/2000/7), le Président du CEFACT-ONU l'a remercié du travail qu'il avait accompli pour le Centre et a félicité M. Pierre Georget pour son élection au poste de Président de l'EWG.

25. En présentant le rapport de l'EWG, M. Keogh s'est félicité de l'intérêt croissant que les clients manifestaient pour les travaux du Groupe, comme en témoignait l'augmentation du nombre de participants aux réunions de l'EWG, qui avait été nettement plus élevé que l'année précédente. Parmi les principales activités entreprises depuis la session plénière de 1999 figuraient la publication du Répertoire 00B, la création d'un nouveau Groupe de travail sur la gestion et la sécurité de l'environnement, le transfert au Groupe de l'harmonisation et de la mise en oeuvre (T8) de tâches précédemment confiées au Groupe spécial sur l'EDI simplifié (SIMAC) et l'adoption du langage de modélisation unifié (UML) comme norme pour le processus de modélisation de l'EDIFACT/ONU, en étroite coopération avec le Groupe de travail des

techniques et des méthodologies (TMWG) et le BPAWG. Il a en outre relevé le lancement de l'initiative "ebXML" lors de la réunion de l'EWG qui s'était tenue à Canberra en septembre 1999, ainsi que la manière très efficace dont était mené à bien le processus d'élaboration des répertoires puisque le temps nécessaire pour donner suite aux demandes de mise à jour des répertoires avait été réduit à 4 mois. Dans ce contexte, il a adressé ses remerciements à l'Équipe de l'évaluation technique et en particulier à M. Harry Featherstone. En conclusion, il a adressé tous ses vœux de succès au nouveau Président de l'EWG.

26. M. Pierre Georget a ensuite noté que le Groupe dont il prenait la présidence fonctionnait très bien, comme en témoignait le nombre d'utilisateurs de l'EDIFACT/ONU, qui représentaient quelques 500 000 sociétés à travers le monde. La norme était de plus en plus utilisée, non seulement en Europe et en Amérique du Nord, mais aussi dans d'autres parties du monde. Au fil des années, l'EWG s'était doté des moyens de répondre efficacement aux demandes des utilisateurs concernant les répertoires. L'adoption de la technologie UML permettrait de fournir des services encore meilleurs aux utilisateurs en améliorant la qualité des informations professionnelles stockées dans les répertoires. La coopération avec l'initiative "ebXML" était très importante pour suivre l'évolution des nouvelles technologies.

27. Le Rapporteur du CEFACT-ONU pour l'Asie a invité les délégations à la réunion sur les normes EDIFACT organisée par l'AFACT, qui se tiendrait à Taipei du 4 au 8 septembre 2000.

28. En réponse à une demande de la délégation italienne concernant l'origine des données relatives au nombre estimatif d'utilisateurs de l'EDIFACT/ONU, le Président de l'EWG a indiqué que les chiffres qui avaient été donnés étaient fondés sur des analyses sectorielles. L'EWG prévoyait d'entreprendre une étude plus détaillée.

**29. La Plénière a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Président sortant du Groupe de travail de l'EDIFACT/ONU (EWG), M. Barry Keogh, pour la contribution précieuse qu'il avait apportée aux travaux du CEFACT-ONU et a félicité M. Pierre Georget pour son élection au poste de Président de l'EWG.**

**30. La Plénière a pris note du rapport du Groupe de travail sur l'EDIFACT/ONU (TRADE/CEFACT/2000/7).**

31. Le représentant de la CNUCED a noté qu'à sa session plénière de 1999, le CEFACT-ONU, avait approuvé une version révisée de la Recommandation No 4 (Organismes nationaux de facilitation du commerce). Le document TRADE/CEFACT/2000/8 relatif à la création d'un environnement efficace pour le commerce et les transports, avait été soumis par la CNUCED à la réunion plénière de 1999 sous forme de document officieux. En conséquence, il avait été suggéré qu'il soit officiellement approuvé par la Plénière à la session en cours en vue de servir de guide pour la Recommandation No 4.

32. La Plénière a approuvé le document TRADE/CEFACT/2000/8 relatif à la création d'un environnement efficace pour le commerce et les transports, qui servirait de guide pour la Recommandation No 4 (Organismes nationaux de facilitation du commerce). Il a été demandé que le secrétariat étudie la possibilité de faire traduire ce document en français et en russe.

33. En présentant le document TRADE/CEFACT/2000/9, qui avait trait au commerce électronique et à la simplification des contraintes administratives, le Président du CSG a noté son intérêt en tant que document d'information, en particulier pour les pays pour lesquels il s'agissait d'un domaine nouveau, comme

les pays en développement et les pays en transition. Ce document récapitulait les conclusions du Groupe de travail spécial du commerce électronique (ECAWG).

34. M. Kubler, du secrétariat du CEFACT-ONU, a signalé que le rapport était fondé sur un certain nombre de documents publiés dans le cadre de l'EWG et du CEFACT-ONU qui avaient été restructurés de manière à être plus accessibles aux non-spécialistes. Il a remercié en particulier les délégations de la Suède et des États-Unis pour leur contribution à l'élaboration du document.

35. M. Peeters, de l'Electronic Commerce Europe Association, qui avait coordonné les travaux d'élaboration du rapport, a suggéré que ce document soit publié et largement diffusé, sous un titre légèrement modifié, à savoir "Le commerce et les transactions électroniques : simplification des contraintes administratives". La délégation irlandaise s'est dite favorable à la modification du titre du document.

36. Le représentant de la Banque des règlements internationaux a proposé que le document soit également publié par voie électronique sur le Web et régulièrement mis à jour afin de suivre le rythme des progrès technologiques. La proposition visant à faire du rapport un document électronique "évolutif" a reçu l'appui des délégations suisse et irlandaise.

37. Les délégations suisse et française ont estimé qu'il serait utile de faire traduire le document en français. La délégation biélorussienne a formulé la même demande pour le russe. La délégation belge a appuyé ces propositions. On a fait valoir que la traduction aiderait à identifier des équivalents terminologiques dans les autres langues.

**38. La Plénière a pris note du document récapitulatif des conclusions du Groupe de travail spécial du commerce électronique (ECAWG) (TRADE/CEFACT/2000/9) et a décidé d'en modifier le titre et de l'intituler "Commerce électronique/transactions électroniques : simplification des contraintes administratives". La Plénière a demandé que le secrétariat mette le document bien en évidence sur le site Web du CEFACT-ONU et examine la possibilité de le publier sous forme de brochure et de le faire traduire en français et en russe. La Plénière a suggéré que le secrétariat et le CSG mettent régulièrement à jour le rapport afin de suivre les derniers progrès de la technologie. À cette fin, le secrétariat ouvrirait sur le site Web du CEFACT-ONU un forum de discussion qui servirait à susciter des débats et à recueillir des propositions de mise à jour. Enfin, étant donné que l'ECAW avait atteint les objectifs qui lui avaient été assignés, la Plénière a décidé de le dissoudre.**

39. Le Président du BPAWG, M. Michael Doran, a présenté le rapport de ce groupe de travail (TRADE/CEFACT/2000/14). Il a noté avec satisfaction que, lors de la Conférence, un certain nombre d'intervenants avaient souligné la nécessité de modèles de processus professionnels plus simples. Le premier document élaboré par le groupe, qui était joint en annexe à son rapport, était un rapport d'étape sur l'application de la méthodologie de modélisation unifiée du CEFACT-ONU à la filière internationale d'approvisionnement. Le modèle s'articulait autour de trois processus (ACHATS, EXPÉDITIONS et PAIEMENT) et d'un certain nombre de modules (client, fournisseur, intermédiaire, autorité responsable).

40. Le Président du BPAWG s'est ensuite félicité de la bonne coopération existant avec les autres groupes de travail du CEFACT-ONU. Il a rendu compte en particulier des réunions communes tenues avec le Sous-Groupe de travail des achats de l'EWG et de la participation des représentants de l'ITPWG aux deux dernières réunions du BPAWG. Il a en outre remercié le TMWG de sa contribution au travail d'élaboration de la méthodologie de modélisation unifiée. Il s'est dit convaincu que le BPAWG avait besoin d'une

participation active des autres régions. À cette fin, après la création d'un sous-groupe régional européen, des efforts étaient en cours pour mettre en place un sous-groupe régional dans les pays de l'AFACT.

41. Enfin, il a lancé un appel pour que le secrétariat apporte un soutien accru au BPAWG pour lui permettre d'avancer dans ses travaux.

42. Le Président de l'EWG a indiqué que ce groupe apportait son appui aux travaux du BPAWG qu'il jugeait particulièrement utiles pour son propre travail de modélisation.

**43. La Plénière a pris note du rapport du Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels (TRADE/CEFACT/2000/14).**

44. Le Vice-Président du Groupe de travail juridique (LWG), M. David Marsh, a communiqué des informations visant à mettre à jour le rapport du Groupe publié sous la cote TRADE/CEFACT/2000/19. Il a rendu compte en particulier de la dernière réunion du Groupe, qui s'était tenue les 6 et 7 mars 2000 à Genève. Tout en saluant le rôle joué par la CNUDCI dans le domaine de la législation nationale, il a souligné que le LWG s'attachait avant tout à mettre au point des solutions pratiques pour les entreprises. La recommandation relative à l'Accord de commerce électronique élaborée par le Groupe en était un exemple concret. Il allait maintenant élaborer une recommandation sur le Code de conduite pour le commerce électronique en s'appuyant sur l'excellent travail effectué aux Pays-Bas. Il comptait soumettre cette recommandation à la Plénière à sa prochaine réunion. Parmi les autres questions examinées par le LWG figurait celle des conditions types pour les organismes de certification et des critères de reconnaissance des signatures électroniques dans les transactions transfrontières. Le Groupe avait également formulé des observations sur la proposition de l'IITPWG d'élaborer une recommandation sur le cadre national des transactions électroniques.

45. Deux sous-groupes régionaux avaient été constitués, l'un dans la région de l'Asie et du Pacifique, sous l'égide de l'AFACT, et l'autre en Amérique du Nord. En conclusion, le Vice-Président du LWG a exprimé sa gratitude au secrétariat pour le concours qu'il apportait au Groupe.

46. La délégation polonaise a dit qu'elle approuvait pleinement les questions actuellement inscrites au programme de travail du LWG. L'action de celui-ci apparaissait extrêmement utile pour aider les gouvernements à changer leurs méthodes de travail et à passer du papier à l'électronique.

47. La délégation indienne a félicité le LWG et a soulevé la question de savoir dans quelle mesure il fallait faire une place à la technologie dans la législation relative au commerce électronique. Le Vice-Président du LWG a fait observer qu'étant donné que les technologies devenaient très vite périmées, il serait peut-être plus judicieux de ne pas spécifier de solution technique dans la législation.

**48. La Plénière a pris note du rapport du Groupe de travail juridique (TRADE/CEFACT/2000/19).**

49. Le représentant des Pays-Bas a présenté le document TRADE/CEFACT/2000/26, qui contenait un modèle de Code de conduite pour le commerce électronique. À son avis, un mélange de réglementation et d'autoréglementation créerait un bon climat de confiance autour du commerce électronique. Il a ensuite expliqué que le document présentait une liste récapitulative des questions qu'il fallait examiner pour susciter la confiance des intéressés. Le Code de conduite reposait sur les principes de la fiabilité, de la transparence, de la confidentialité et de la protection de la vie privée.

50. Le document ne contenait pas de dispositions prévoyant des mesures d'exécution, car on estimait qu'il appartenait aux parties qui utilisaient le Code de conduite de définir des mécanismes d'exécution appropriés. Le Vice-Président du LWG a dit que les membres du Groupe avaient commencé à analyser cette question et qu'il faudrait éventuellement élaborer une recommandation du CEFACT-ONU qui permettrait de donner des indications pour ce type de protection.

51. En conclusion, le représentant des Pays-Bas a invité les délégations à communiquer leurs observations sur le Code de conduite par l'intermédiaire soit du secrétariat soit du LWG.

**52. La Plénière a félicité les Pays-Bas pour la qualité de leur travail et a pris note du rapport concernant le modèle de code de conduite pour le commerce électronique (TRADE/CEFACT/2000/26). Ce document serait maintenant examiné plus avant par le LWG.**

53. Le Directeur adjoint de la Division du commerce a présenté le document TRADE/CEFACT/2000/23 concernant l'approbation des documents entre les sessions. Il a fait observer que depuis 1999, il y avait eu une seule session plénière du CEFACT-ONU chaque année et qu'il importait donc de disposer d'un mécanisme qui permettrait de prendre des décisions entre les réunions plénières. Il était proposé de consulter les délégations par voie électronique. Il a expliqué la procédure dans le détail et a notamment donné des précisions sur le délai de deux mois prévu pour présenter les observations et sur les modalités de suivi.

54. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a fait part de sa préoccupation au sujet d'un des aspects de la procédure proposée, à savoir qu'une proposition serait considérée comme approuvée par les délégations si celles-ci ne répondaient pas dans les deux mois prévus pour la communication des observations. Il a suggéré de modifier le libellé et de remplacer l'expression "faute de réponse" par "en l'absence d'objection de la part des délégations". Le Président du CEFACT-ONU a suggéré que lui-même et le Président du CSG soient consultés avant qu'un document soit soumis pour approbation entre les sessions.

55. Le Président du CEFACT-ONU et la délégation belge ont ensuite proposé que l'approbation des documents entre les sessions soit considérée comme provisoire jusqu'à ce qu'elle soit entérinée par la Plénière. La délégation française a demandé que cette approbation provisoire ne puisse être ensuite confirmée par la Plénière que si les documents étaient disponibles dans les langues officielles de la CEE. La délégation des États-Unis d'Amérique a suggéré d'utiliser la procédure proposée à titre temporaire et de la modifier si elle ne se révélait pas efficace.

**56. La Plénière a approuvé la procédure d'approbation des documents entre les sessions décrite dans le document TRADE/CEFACT/2000/23 avec les modifications ci-après : a) le Président du CEFACT-ONU et le Président du CSG devraient être consultés avant que le document soit soumis pour approbation dans le cadre de cette procédure; b) si les délégations ne formulaient aucune objection dans les deux mois prévus pour présenter des observations, le document devrait être considéré comme approuvé provisoirement mais cette approbation devrait ensuite être confirmée par la Plénière; c) le document devrait être traduit dans les trois langues officielles de la CEE avant d'être officiellement approuvé par la Plénière. Cette procédure serait mise à l'essai et pourrait faire l'objet de modifications.**

57. Le Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine des normes, M. Klaus Dieter Naujok, a présenté le document TRADE/CEFACT/2000/22 qui concernait le processus ouvert d'élaboration de spécifications techniques du CEFACT-ONU. Le recours à des moyens électroniques tels que le courrier électronique et

le Web avait pour principal avantage de permettre de toucher un plus large public et d'accélérer les procédures. Le Président du CSG a rappelé que la proposition avait initialement été présentée l'année précédente et avait recueilli un large assentiment. La prochaine étape consisterait à examiner sa mise en oeuvre avec les groupes de travail du CEFACT-ONU. Il pensait en outre qu'il faudrait publier une version du document qui ferait l'objet d'une distribution générale et servirait de guide pour l'élaboration des documents non techniques.

58. La délégation irlandaise a dit qu'elle approuvait le document dans sa conception et a demandé que les chefs de délégation aient également la possibilité de participer au processus d'élaboration.

**59. La Plénière a approuvé le document relatif au processus ouvert d'élaboration des spécifications techniques du CEFACT-ONU (TRADE/CEFACT/2000/22) avec la modification proposée par la délégation irlandaise afin que les chefs de délégation soient associés au processus de développement.**

60. Le Président du CSG a présenté le rapport sur la stratégie du CEFACT-ONU en matière de transactions électroniques (TRADE/CEFACT/2000/21), qui avait été établi à la demande de la Plénière à sa session précédente et il fait observer qu'il tenait compte de l'évolution de la modélisation de l'information et des processus professionnels ainsi que d'innovations technologiques telles que le XML et l'EDI simplifié.

61. La délégation suisse a indiqué qu'à son avis il serait utile de constituer un dossier regroupant les documents relatifs à la stratégie du CEFACT-ONU. Le document à l'étude serait inclus dans ce dossier. Cette proposition a été appuyée par le Président du CEFACT-ONU et le Président du CSG.

**62. La Plénière a approuvé le document TRADE/CEFACT/2000/21 relatif à la stratégie du CEFACT-ONU en matière de transactions électroniques.**

63. Le représentant du Royaume-Uni a présenté le document TRADE/CEFACT/2000/24 définissant des normes pour des transactions électroniques simplifiées. Il a indiqué que la démarche suivie s'inspirait de l'EDI simplifié (expression "à laquelle" était substituée celle de "transactions électroniques simplifiées") et s'appuyait sur les résultats des travaux effectués précédemment dans le cadre du CEFACT-ONU. Il a par ailleurs souligné que les normes devaient s'appliquer à la totalité de la chaîne de valeurs, être indépendantes de la syntaxe et de la technologie et être adaptées à toutes les applications de l'informatique. La délégation du Royaume-Uni a ensuite sollicité l'appui d'autres délégations et, en particulier, de l'EWG et du TMWG, pour pouvoir mener à bien les travaux présentés dans le document le plus rapidement possible et elle a proposé de trouver des moyens de poursuivre activement ce travail sans retard et de manière concertée. L'objectif du Royaume-Uni était de faire en sorte que le travail relatif à l'EDI portant sur l'EDIFACT et englobant notamment les activités relatives à l'EANCOM et au XML (eb.XML) ainsi que les applications de l'informatique ait la même signification professionnelle dans toutes les principales chaînes de valeurs.

64. Les Présidents de l'EWG et du TMWG ont accueilli le document avec satisfaction et se sont engagés à l'analyser plus avant et à étudier les moyens de tenir compte des travaux effectués par le Royaume-Uni dans ce domaine une fois que les ressources auraient été évaluées et les priorités définies dans leurs groupes de travail respectifs. La délégation française a loué la qualité du document et a indiqué qu'il serait utile de le faire traduire en français.

**65. La Plénière a pris note du document TRADE/CEFACT/2000/24 concernant les normes pour des transactions électroniques simplifiées, a félicité le Royaume-Uni pour la qualité de son travail et a demandé que le CSG étudie avec l'EWG et le TMWG la possibilité de poursuivre le travail entrepris par le Royaume-Uni.**

66. Le Président du CSG a présenté le document TRADE/CEFACT/2000/CRP.1, qui faisait le point sur l'initiative "ebXML". Il a brièvement rappelé ce qui s'était fait de plus important depuis le lancement de l'initiative et donné un aperçu de ce qui était prévu dans l'avenir. Le lancement de l'initiative avait été très bien accueilli par les milieux industriels et la presse s'en était fait largement l'écho. Un grand nombre d'experts spécialisés à la fois dans l'EDI et dans le XML prenaient part aux travaux des huit groupes de travail mis en place et plus de 800 participants s'étaient inscrits sur le gestionnaire de messagerie électronique de l'initiative ebXML.

67. Le Président d'OASIS, M. Bill Smith, s'est félicité de la possibilité qui lui était donnée de participer à la réunion plénière du CEFACT-ONU et a indiqué que son organisation se consacrait aux normes "interopérables". Il a en outre souligné que l'XML devrait constituer pour les PME un outil leur permettant de se lancer dans le commerce électronique.

68. En réponse à la délégation française, qui avait demandé que des rapports faisant le point sur l'initiative soient périodiquement affichés sur le Web, M. Klaus-Dieter Naujok, Président de l'initiative ebXML, a indiqué que toutes les informations étaient disponibles sur le site Web ebXML (<http://www.ebxml.org>) auquel on pouvait également accéder à partir de la page d'accueil du CEFACT-ONU (<http://www.uncefact.org>).

**69. La Plénière a pris note du document TRADE/CEFACT/2000/CRP.1 qui faisait le point sur l'initiative ebXML, et a approuvé l'orientation générale du projet commun avec OASIS.**

70. Le Président du Groupe de travail des techniques et des méthodologies (TMWG), M. Klaus Naujok, a rendu compte des travaux du Groupe qui étaient résumés dans son rapport publié sous la cote TRADE/CEFACT/2000/CRP.5. Depuis la dernière session du CEFACT-ONU, le TMWG s'était réuni trois fois. Sa tâche prioritaire était de faire progresser la procédure unifiée de modélisation des processus professionnels du CEFACT-ONU (N090). Ce document était destiné aux experts versés dans la modélisation UML et le TMWG rédigerait un document de haut niveau distinct à l'intention des experts des domaines professionnels. Dans ce contexte, le Président du TMWG s'est félicité de la décision de l'EWG d'adopter la méthode de modélisation UML pour ses travaux. Le Groupe avait également rédigé une recommandation en vue du lancement de l'initiative ebXML qui avait été diffusée aux chefs de délégation. En réponse à une demande du CSG, le TMWG avait examiné les documents de l'ISO TC154/WG1 et communiquerait les résultats de l'analyse entreprise au CSG.

71. Le Président du TMWG a en outre annoncé à la Plénière que les membres actuels du Bureau du Groupe, à savoir M. Peter Wilson (Vice-Président), M. Christian Huemer (Secrétaire) et lui-même (Président), avaient été réélus pour un nouveau mandat d'un an (2000-2001). Il a ensuite noté que le TMWG risquait d'avoir du mal à présenter les résultats de ses travaux en temps voulu car il était de plus en plus sollicité et disposait de ressources limitées. C'est pourquoi il a demandé instamment aux chefs de délégation de désigner de nouveaux membres qui participeraient activement aux travaux du Groupe.

72. L'ancien Président de l'EWG a remercié le TMWG du concours qu'il avait apporté à l'EWG.

**73. La Plénière a pris note du rapport du Groupe de travail des techniques et des méthodologies (TRADE/CEFACT/2000/CRP.5) ainsi que de la réélection des membres de son Bureau, elle a félicité le Groupe pour les travaux effectués dans le domaine de la modélisation UML et elle a invité les chefs de délégation à accroître les ressources mises à la disposition du Groupe.**

74. Le Président du CDWG, M. David Dobbing, a présenté le rapport de ce Groupe de travail publié sous la cote TRADE/CEFACT/2000/CRP.7 et fait le point sur l'état d'avancement de ses travaux. Deux sous-groupes avaient été constitués dans le cadre du CDWG pour réviser la Recommandation No 20 (Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international) et la Recommandation No 16 (LOCODE/ONU – Code des ports et autres lieux). Le texte révisé de la Recommandation No 20 devrait être disponible à la fin de l'an 2000 ou au début de 2001. Le CDWG avait soumis six recommandations à la Plénière, trois pour approbation et trois autres pour information et pour qu'elle en prenne note. Il avait en outre été le premier groupe à être soumis au processus annuel d'examen par le CSG. Il était capital pour le CDWG de compter parmi ses membres des experts du commerce et des transports internationaux et son Président a encouragé les délégations à désigner de nouveaux experts pour faire partie du Groupe.

75. En réponse à une demande de la délégation de l'Association internationale des ports (AIP), le secrétariat a informé la Plénière que la nouvelle liste de codes pour la Recommandation No 16 se trouvait sur le site Web du CEFACT-ONU.

76. De l'avis de la délégation suédoise, le rapport sur la Recommandation No 30 prêtait à confusion pour ce qui était de la description du contenu et donnait l'impression qu'il y avait un consensus au sein du Groupe de travail pour proposer l'adoption de la Recommandation, ce qui n'était pas le cas. Les délégations japonaise et suisse ont félicité le CDWG pour sa productivité et ils ont remercié le Groupe et son Président de leur travail. Le représentant de la Suisse a suggéré que le texte des recommandations soit publié séparément des tableaux de codes, qui étaient volumineux et évoluaient rapidement. Il a en outre demandé une précision concernant l'interface avec les demandes de mises à jour de données de l'EDIFACT-ONU. Le représentant de la Belgique a estimé que l'approbation des codes par la Plénière serait un processus d'une lourdeur excessive.

77. Le Président du CDWG et le Président du CSG ont expliqué la procédure adoptée par la Plénière à la session de 1999, à savoir que le texte des recommandations serait approuvé par la Plénière tandis que le CDWG serait chargé d'approuver les modifications aux listes de codes. En conséquence, comme toutes les recommandations soumises par le CDWG à la session plénière de 2000 prévoyaient des modifications du texte - ou un texte entièrement nouveau dans le cas de la Recommandation No 30, - elles devaient recevoir l'approbation de la Plénière. Au sujet de l'interface avec les demandes de mise à jour de données, le Président du CDWG a fait observer que celles-ci pouvaient être soumises aux correspondants de l'EWG, mais qu'elles pouvaient aussi être adressées directement au secrétariat du CDWG.

**78. La Plénière a pris note du rapport du Groupe de travail des codes (TRADE/CEFACT/2000/CRP.7) et a félicité le Groupe pour ses résultats.**

#### Point 5 de l'ordre du jour – Adoption de recommandations

##### Documents :

TRADE/CEFACT/2000/10  
TRADE/CEFACT/2000/11

Projet de Recommandation No 5 : Abréviations des INCOTERMS  
Projet de Recommandation No 24 : Codes indiquant le statut des échanges commerciaux et du transport

TRADE/CEFACT/2000/12	Projet de Recommandation No 30 : Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises pour le codage des biens et des marchandises
TRADE/CEFACT/2000/25	Draft Rec. No. 31 Electronic Commerce Agreement
TRADE/CEFACT/2000/28	Draft Rec. No. 19 Codes for Modes of Transport
TRADE/CEFACT/2000/29	Draft Rec. No. 28 Codes for Types of Means of Transport
TRADE/CEFACT/2000/30	Draft Rec. No 21 Codes for Types of Cargo, Packages and Packaging Materials
TRADE/CEFACT/2000/CRP.4	Comments From FIATA on Draft Rec. 30

79. Le Président du CDWG a présenté la version révisée de la Recommandation No 5 (Abréviations des INCOTERMS) publiée sous la cote TRADE/CEFACT/2000/10. La Recommandation avait été élaborée à l'occasion de la publication des INCOTERMS 2000 par la Chambre de commerce internationale. Il a ensuite signalé aux participants qu'à la page 6 du document, les mots entre parenthèses après l'expression "rendu à quai" devaient être supprimés.

**80. La plénière a approuvé le document TRADE/CEFACT/2000/10, contenant la Recommandation No 5 (Abréviations des INCOTERMS), y compris la correction proposée par le Président du CDWG.**

**81. le Président du CDWG a présenté la version révisée de la Recommandation No 24 (Codes indiquant le statut des échanges commerciaux et du transport) (TRADE/CEFACT/2000/11) et a récapitulé les principales modifications qui avaient été apportées à la version précédente. De nouveaux codes avaient été ajoutés, des modifications avaient été apportées aux indicateurs et le titre de la Recommandation elle-même avait été modifié pour mieux correspondre à la nature de cette recommandation. Le Président du CDWG a en outre proposé une correction concernant l'indicateur de changement attribué au code 56.**

**82. La Plénière a approuvé le document TRADE/CEFACT/2000/11, contenant la Recommandation No 24 (Codes indiquant le statut des échanges commerciaux et du transport), y compris la correction proposée par le Président du CDWG.**

83. le Président du CDWG a présenté le projet de Recommandation No 30 (Système harmonisé des désignation et de codification des marchandises pour le codage des biens et des marchandises). Cette recommandation était destinée à encourager une utilisation plus large du Système harmonisé pour le commerce et le transport. Des consultations avec les chefs de délégation avaient eu lieu au cours de l'année écoulée et le CDWG avait examiné toutes les observations reçues. Toutefois, comme un certain nombre d'observations supplémentaires étaient parvenues au CDWG après la période de consultation initiale, le Président de ce groupe pensait qu'il était nécessaire que celui-ci les analyse de manière approfondie. En conséquence, il ne demandait pas que le texte actuel de la Recommandation soit approuvé à la session plénière en cours et il invitait les délégations à participer à de nouveaux travaux concernant cette recommandation. L'objectif était qu'elle soit examinée par le CDWG, que des observations puissent à nouveau être présentées pendant une période de deux mois et qu'elle soit ensuite soumise à la procédure d'approbation entre les sessions prévue pour la Plénière, si possible avant la fin de l'an 2000.

84. Le représentant de l'OMD a estimé lui aussi que la question devait être analysée plus avant. A propos des informations communiquées lors de la Conférence du CEFACT-ONU au sujet de l'élaboration d'un code des marchandises avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il s'est

déclaré préoccupé par la prolifération de codes des marchandises bénéficiant de l'appui de l'ONU. Le représentant des Pays-Bas s'est déclaré satisfait des travaux du CDWG et a indiqué que sa délégation était favorable à l'élaboration de codes uniformes. Le représentant de la Suisse a noté qu'il importait de parvenir à un consensus avant de soumettre une recommandation à l'approbation de la Plénière.

**85. La Plénière a pris note du projet de document TRADE/CEFACT/2000/12, contenant la Recommandation No 30 (Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises pour le codage des biens et des marchandises). Il a également pris note de la proposition du Président du CDWG concernant les modalités et le calendrier d'élaboration d'un texte final.**

86. Le Président du CDWG a présenté le projet de recommandation No 28 (Code des types de moyens de transport) (TRADE/CEFACT/2000/29), la version révisée de la Recommandation No 21 (Codes des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage) (TRADE/CEFACT/2000/30) et la Recommandation No 19 (Codes des modes de transport) (TRADE/CEFACT/2000/28). La période de deux mois prévue pour présenter des observations sur tous ces documents avait commencé le 21 février et se terminerait le 14 avril 2000. Il faudrait ensuite approuver les recommandations selon la procédure prévue entre les sessions.

**87. La Plénière a pris note du document TRADE/CEFACT/2000/29, contenant la Recommandation No 28 (Codes des types de moyens de transport).**

**88. La Plénière a pris note du document TRADE/CEFACT/2000/30, contenant la Recommandation No 21 (Codes des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage).**

**89. La Plénière a pris note du document TRADE/CEFACT/2000/28, contenant la Recommandation No 19 (Codes des modes de transport).**

90. Le Vice-Président du Groupe de travail juridique a présenté le document TRADE/CEFACT/2000/25, qui contenait la Recommandation No 31 (Accord de commerce électronique). Cette recommandation, qui représentait la première tâche à accomplir par le Groupe de travail juridique, s'appuyait sur le travail effectué précédemment pour la Recommandation No 26 (Utilisation commerciale d'accords d'échange aux fins de l'échange de données informatisé) dont elle élargissait le champ d'application à d'autres moyens de communication électroniques, jetant ainsi un pont entre l'EDI et le commerce électronique ouvert. Il s'agissait de fournir un modèle assorti d'une liste récapitulative des questions traitées de façon que même des parties qui n'avaient pas été en relation auparavant puissent entreprendre d'effectuer des transactions électroniques en toute sécurité. Bien que portant avant tout sur les relations d'entreprise à entreprise, la Recommandation pouvait aussi s'appliquer aux relations entre entreprises et consommateurs et entre entreprises et administrations.

91. Le Vice-Président du LWG a noté que le texte de la Recommandation avait suscité des réactions utiles de la part des sous-groupes du LWG, de la CNUCED, de la CNUDCI, de la Chambre de commerce internationale et du JASTPRO. Comme suite à une question de la délégation française, il a en outre indiqué que la Commission européenne avait apporté un concours précieux. La Recommandation a reçu l'appui officiel des délégations japonaise et polonaise qui ont dit le bien qu'elles pensaient du travail du LWG.

**92. La Plénière a approuvé le document TRADE/CEFACT/2000/25 contenant la Recommandation No 31 (Accord de commerce électronique).**

Point 6 de l'ordre du jour - Stratégie de promotion des objectifs du CEFACT-ONU

Document :

TRADE/CEFACT/2000/13      A strategy for the promotion of UN/CEFACT's objectives

93. Le Président du CSG a expliqué que le document TRADE/CEFACT/2000/13, qui exposait une stratégie pour la promotion des objectifs du CEFACT-ONU, était destiné à susciter des débats sur la question et devait être approfondi et précisé. Il a souligné qu'il importait que le CEFACT-ONU ait une identité claire qui était en partie liée à son nom. Dans ce contexte, il a présenté la proposition visant à rebaptiser le CEFACT-ONU "Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques", ce qui donnerait une image plus précise de son champ d'action. L'acronyme CEFACT-ONU ne changerait pas. En vue de renforcer les liens avec l'industrie, le Président du CSG a en outre émis l'idée de créer un Conseil consultatif des entreprises au CEFACT-ONU. Enfin, il a noté avec satisfaction les efforts faits par le secrétariat pour améliorer le site Web du CEFACT-ONU.

94. Le Président du Groupe chargé de la promotion a présenté le nouveau "manuel d'identité" élaboré grâce à une contribution en nature du Port de Barcelone et visant à permettre un usage uniforme du logo de l'ONU. Il a ensuite remercié le secrétariat de la CEE de son concours. Enfin, il a suggéré qu'une fois terminé le travail d'élaboration du manuel d'identité, le groupe PROMO soit intégré dans la structure du CSG en tant que sous-groupe. Selon le président du CEFACT-ONU, cela risquait de ne pas être possible et il a suggéré que le CSG étudie la question plus avant.

95. Le représentant de la Suisse a fait observer que certaines des propositions présentées dans le rapport débordaient le cadre de la promotion et touchaient à la stratégie du CEFACT-ONU proprement dite. Il a suggéré que les questions stratégiques évoquées dans le rapport soient soumises au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Le Président du CEFACT-ONU a souligné que le Centre faisait partie de l'ONU et fonctionnait dans le cadre des pratiques établies de l'Organisation.

96. La délégation française a souligné qu'il fallait respecter les règles de l'ONU en ce qui concerne l'utilisation du logo des Nations Unies. Le secrétariat s'est engagé à veiller à ce que les règles de l'ONU soient scrupuleusement respectées.

97. Les délégations irlandaise et japonaise se sont déclarées favorables à l'idée de modifier le logo et le nom du CEFACT-ONU.

98. Webforce International a offert d'apporter son concours en faisant la promotion du CEFACT-ONU sur sa chaîne de télévision sur Internet. Le Président du CEFACT-ONU a remercié cette organisation de sa proposition et a fait observer que les modalités de sa mise en oeuvre devaient être étudiées plus avant.

99. Le Président du CEFACT-ONU a remercié le Président du groupe PROMO pour son travail.

**100. La Plénière a approuvé la modification du nom du CEFACT-ONU qui s'appellerait désormais "Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques".**

**101. La Plénière a approuvé le manuel d'identité et le logo du CEFACT-ONU présenté dans l'annexe du document TRADE/CEFACT/2000/13.**

102. Les décisions ci-dessus seront soumises à l'approbation du Comité.

103. Le Président du CEFACT-ONU a estimé que la création du Conseil consultatif des entreprises devrait faire l'objet d'une proposition très détaillée qui serait soumise à l'examen de la Plénière à sa prochaine session.

**104. La Plénière a chargé le CSG et le groupe PROMO de développer les idées présentées dans le rapport. Il faudrait en particulier élaborer une proposition concernant la création du Conseil consultatif des entreprises pour le CEFACT-ONU qui serait examinée à la prochaine session de la Plénière.**

Point 7 de l'ordre du jour – Proposition concernant la révision du document TRADE/R.650

Documents :

TRADE/R.650/Rev.1 The mandate, terms of reference and procedures for UN/CEFACT  
TRADE/CEFACT/2000/27 Proposed changes to TRADE/R.650

105. Le Président du CSG a présenté les documents TRADE/R.650/Rev.1 énonçant le mandat, le cahier des charges et les procédures du CEFACT-ONU et TRADE/CEFACT/2000/27 contenant les modifications qu'il était proposé d'apporter au document TRADE/R.650. Il a expliqué les raisons qui justifiaient une révision du document TRADE/R.650, a décrit les types de modifications proposées et a donné des précisions sur les différents changements prévus dans le document. Il a fait en outre observer que le document révisé serait soumis à l'approbation de l'organe de tutelle du CEFACT-ONU, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Le représentant de la Suisse a suggéré que le document soumis au Comité reprenne aussi des éléments pertinents des documents TRADE/CEFACT/2000/13, relatif à la promotion des objectifs du CEFACT-ONU, et TRADE/CEFACT/2000/23 concernant l'approbation des documents entre les sessions. Une des solutions possibles serait donc que le CSG établisse un document de synthèse pour la réunion plénière de 2001 du CEFACT-ONU.

106. La délégation française a indiqué qu'elle partageait le point de vue selon lequel il fallait inclure la procédure d'approbation des documents entre les sessions dans la version révisée du document TRADE/R.650 et elle a en outre proposé une modification du texte de la section 1.5 de la déclaration de mission du CEFACT-ONU concernant l'interopérabilité. Une remarque a par ailleurs été formulée au sujet de la définition du consensus dans le texte proposé pour le paragraphe 36; on a estimé que la majorité des deux tiers devrait être considérée comme une majorité qualifiée et non comme un consensus.

107. Le libellé proposé pour le paragraphe 29 a également donné lieu à un débat qui a porté sur la possibilité de consigner dans les rapports du Président du CSG les vues des membres de ce Groupe qui pourraient différer de celles du Président. On a estimé que cette possibilité devrait être mentionnée dans ce paragraphe.

108. La proposition visant à lever la restriction prévue dans la version révisée du paragraphe 21 au sujet du nombre de mandats que pourraient briguer les membres du Bureau de la Plénière a été appuyée par les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Suède, de l'Australie et du Canada. Le Président du CEFACT-ONU a proposé d'ajouter au paragraphe 21 une phrase précisant que dans le cadre du processus d'élection ou de réélection, il faudrait dûment tenir compte de la cohérence, de la continuité et de la clarté des travaux du Centre.

109. À propos du rôle du Comité en ce qui concerne les modifications à apporter au document R.650, il a été proposé de soumettre ces modifications à son approbation. Cette proposition serait consignée dans le texte proposé pour le paragraphe 86.

**110. La Plénière a approuvé les documents TRADE/R.650/Rev.1 dans lequel étaient exposés le mandat, le cahier des charges et les procédures du CEFACT-ONU et TRADE/CEFACT/2000/27, présentant les modifications qu'il était proposé d'apporter au document TRADE/R.650, ainsi que les amendements et ajouts proposés par les diverses délégations, à savoir une modification de la section 1.5, un ajout au paragraphe 21, des modifications des textes proposés pour les paragraphes 29 et 36 et une modification du libellé du paragraphe 86, comme indiqué en détail ci-dessus.**

Point 8 de l'ordre du jour - Rapports des Rapporteurs du CEFACT-ONU et questions connexes

Documents :

TRADE/CEFACT/2000/16	Report from the UN/CEFACT for Asia
TRADE/CEFACT/2000/CRP.2	Report from the UN/CEFACT Joint Legal Rapporteur
TRADE/CEFACT/2000/CRP.6	Report of the UN/CEFACT Standards Liaison Rapporteur

111. Le Rapporteur du CEFACT-ONU pour l'Asie, M. Kenji Itoh, a présenté son rapport, publié sous la cote TRADE/CEFACT/2000/16 et a donné des informations à la Plénière sur les réunions qui avaient eu lieu au cours de l'année écoulée ainsi que sur le règlement adopté par l'AFACT, nouvel acronyme du Conseil de l'Asie et du Pacifique pour la facilitation des pratiques et des procédures dans l'administration, le commerce et les transports et il a annoncé que l'Australie était devenue le treizième membre de l'AFACT.

**112. La Plénière a pris note du rapport du Rapporteur du CEFACT-ONU pour l'Asie (TRADE/CEFACT/2000/16) et a félicité l'AFACT pour ses activités.**

113. Le Rapporteur du CEFACT-ONU chargé de la liaison dans le domaine juridique a présenté le rapport du Rapporteur du CEFACT-ONU pour les questions juridiques communes (TRADE/CEFACT/2000/CRP.2) et a rendu compte des activités menées avec différents pays comme le Sri Lanka, l'Inde, la République de Corée et le Royaume-Uni. Il a en outre donné des précisions au sujet de la coopération avec les organisations internationales, en particulier la CNUDCI, la CNUCED et la CCI. Par ailleurs, il a tout particulièrement souligné la bonne collaboration qui s'était instaurée avec le Groupe de travail juridique de l'AFACT. Afin de renforcer les activités juridiques dans le cadre du CEFACT-ONU, il a invité les délégations à nommer de nouveaux membres du Groupe de travail juridique. Enfin, il a rendu hommage au secrétariat pour son concours.

**114. La Plénière a pris note du rapport du Rapporteur du CEFACT-ONU pour les questions juridiques communes (TRADE/CEFACT/2000/CRP.2) et a encouragé les délégations à désigner de nouveaux membres du LWG.**

115. Le Rapporteur du CEFACT-ONU chargé de la liaison dans le domaine des normes a présenté son rapport publié sous la cote TRADE/CEFACT/2000/CRP.6. Il a mentionné tout particulièrement la signature du Mémoire d'accord entre la CEE, l'ISO, l'UIT et la CEE par les quatre organisations internationales de normalisation et deux groupes d'utilisateurs. Il a en outre informé la Plénière que le "Business Object Summit", qui devait avoir lieu à Genève les 16 et 17 mai, serait reporté et pourrait se tenir à l'occasion d'une réunion du JTC1 sur un sujet connexe. Il a par ailleurs rendu compte des activités relatives à l'initiative eXML et évoqué les travaux proposés par l'ISO TC154 dans ce domaine.

116. Il a ensuite informé la Plénière qu'en raison de ses autres obligations professionnelles, il allait devoir démissionner de son poste de Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine des normes et il a proposé de nommer pour le succéder M. Claude Hamon, qui était le Chef de la délégation française, qui jouait un rôle actif dans l'environnement du JTC1 et qui était membre du Conseil du CEN/ISSS et du Conseil d'administration d'EDIFRANCE.

117. La délégation de l'ISO a félicité le Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine des normes pour son travail.

118. Le représentant du Registre sémantique de base (BSR) a fait le point sur l'état d'avancement du projet. Le BSR répondait à la nécessité pour les entreprises de disposer d'un fonds sémantique commun pour le commerce électronique. Les travaux s'inscrivaient dans une optique multilingue. Le BSR avait été mis en chantier en trois langues (anglais, allemand et français) et il serait souhaitable qu'il puisse être élaboré également dans d'autres langues. L'objectif était d'aider les pays à participer sur un pied d'égalité aux échanges électroniques internationaux. Le BSR était actuellement élaboré par l'ISO TC154 mais d'autres groupes et communautés s'occupant de sémantique pouvaient avoir accès librement aux travaux. C'est ainsi que des experts du BSR participaient activement au projet ebXML. L'étape suivante consisterait à ouvrir un site web présentant un prototype d'outil pour la gestion et la diffusion du BSR. Il était possible d'obtenir des informations complémentaires en s'adressant à M. A. Chapdaniel ([alain.chapdaniel@actimum.com](mailto:alain.chapdaniel@actimum.com)).

119. Le Président du TC154 a confirmé l'importance que l'ISO attachait à la coopération avec le CEFACT-ONU et a informé la Plénière que la prochaine réunion du TC154 serait accueillie par la République tchèque.

120. Le Président du CSG a dit qu'il estimait lui aussi que le multilinguisme était très important. Un rapport du TMWG sur cette question serait examiné à la prochaine réunion du CSG en mai 2000. Le Président du CSG était en faveur d'une coopération étroite et efficace avec le TC154.

121. Le Président du CEFACT-ONU a félicité M. Klaus-Dieter Naujok pour le travail qu'il avait accompli en tant que Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine des normes et a ouvert le processus de désignation de son successeur. La délégation canadienne a proposé la candidature de M. Claude Hamon (France) et cette proposition a été appuyée par la délégation brésilienne. Il n'y a pas eu d'autres candidats et M. Hamon a été nommé Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine des normes. Il a remercié la Plénière de la confiance qu'elle lui témoignait ainsi que l'ancien Rapporteur qui avait offert de lui apporter son concours au début de sa mission.

**122. La Plénière a pris note du rapport du Rapporteur du CEFACT-ONU chargé de la liaison dans le domaine des normes (TRADE/CEFACT/2000/CRP.6) et du fait qu'il avait rempli la mission qui lui avait été confiée à la dernière réunion plénière au sujet du W3C et qui avait débouché sur l'initiative ebXML. Les participants ont ensuite exprimé leur gratitude et leurs remerciements à M. Klaus-Dieter Naujok, qui cessait d'exercer ses fonctions de Rapporteur, pour la contribution extrêmement utile qu'il avait apportée aux travaux du CEFACT-ONU.**

**123. La Plénière a nommé M. Claude Hamon (France) Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine des normes.**

Point 9 de l'ordre du jour - Rapports d'organes et d'initiatives régionaux ainsi que des conseillers régionaux

Documents :

TRADE/CEFACT/2000/17 Technical assistance provided by the Czech Republic in the area of trade facilitation

TRADE/CEFACT/2000/18 Report of the 5th Meeting of SECI

124. La délégation de la République tchèque a fait le point sur l'assistance technique fournie à un certain nombre de pays d'Europe orientale, en particulier l'Ukraine et le Bélarus, dans le domaine de la facilitation du commerce (document TRADE/CEFACT/2000/17). Le projet, qui avait démarré en 1997, avait pour objectif d'accroître le nombre de pays dotés d'une structure efficace en matière de facilitation du commerce. Comme suite à une évaluation des résultats du projet, le Gouvernement de la République tchèque avait décidé de le prolonger de deux années supplémentaires et d'y associer d'autres pays intéressés de l'Europe du Sud-Est. Le représentant de la République tchèque a ensuite remercié le secrétariat de la CEE de l'appui qu'il avait apporté pour l'exécution du projet.

125. La représentante de l'Ukraine a dit qu'elle savait gré à l'organisme tchèque de facilitation du commerce, le FITPRO, de l'aide efficace qu'il avait apportée pour faire progresser la facilitation du commerce en Ukraine. Dans le cadre du projet mentionné précédemment, un groupe de travail de la facilitation du commerce avait été mis en place en Ukraine pour promouvoir l'emploi des normes et meilleures pratiques internationales en la matière qui figuraient dans les Recommandations du CEFACT-ONU. Un certain nombre de lois avaient été adoptées ou étaient en cours d'élaboration en vue de faciliter le transit des marchandises et l'utilisation de documents électroniques dans le transport et le commerce. Le pays allait adhérer à la Convention de Kyoto.

126. La représentante du Bélarus s'est associée aux remerciements qui avaient été adressés au FITPRO et au CEFACT-ONU et a annoncé la signature d'un accord officiel sur la coopération en matière de facilitation du commerce dans le cadre du projet ainsi que l'adoption par le Gouvernement bélarussien d'un programme de promotion des exportations qui portait aussi sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques.

**127. La Plénière a pris note du document TRADE/CEFACT/2000/17 ainsi que des rapports présentés oralement par les délégations de l'Ukraine et du Bélarus et a félicité ces dernières pour leurs résultats.**

128. Le Directeur adjoint de la Division du commerce a présenté le rapport de la cinquième réunion de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) (TRADE/CEFACT/2000/18) au nom du Conseiller régional de la CEE pour la facilitation du commerce. Il a souligné que la SECI continuait à mener une campagne active et une action énergique en faveur de la facilitation du commerce en Europe du Sud-Est, en liaison avec le Pacte de stabilité, et avec la participation de la CEE. Il a ensuite décrit les principales réalisations de la SECI dans le domaine de la facilitation du passage des frontières et a donné des informations sur la mise en place de comités de facilitation du commerce (Comité PRO) dans les pays membres de l'Initiative et sur leur association au sein du SECIPRO et il a donné des précisions sur le projet de la Banque mondiale relatif à la facilitation du commerce et des transports dans l'Europe du Sud-Est et sur la création du Centre de la SECI contre le crime à Bucarest. Enfin, il a invité les délégations intéressées à consulter le site web du SECIPRO, [http : //www.unece.org/secipro](http://www.unece.org/secipro).

**129. La Plénière a pris note du rapport de la cinquième réunion de la SECI (TRADE/CEFACT/2000/18).**

Point 10 de l'ordre du jour - Coopération avec d'autres organisations internationales

Document :

TRADE/CEFACT/2000/31      Memorandum of understanding IEC-ISO-ITU-UN/ECE

130. En présentant le document TRADE/CEFACT/2000/31, qui contenait le Mémoire d'accord entre la CEI, l'ISO, l'UIT et la CEE, le Président du CSG a noté que la signature de ce mémoire, le 24 mars 2000, constituait une étape importante rassemblant les quatre organisations internationales qui élaboraient des normes dans le domaine du commerce électronique.

131. Le Président du CEFACT-ONU a souligné que le Mémoire d'accord prévoyait aussi un mécanisme permettant à des groupes d'utilisateurs internationaux de s'associer à ce document et il a invité les délégations à désigner de nouveaux groupes utilisateurs à cette fin.

**132. La Plénière a pris note du document TRADE/CEFACT/2000/31, s'est félicitée de la décision de l'UIT de signer le Mémoire d'accord entre la CEI, l'ISO et la CEE et a invité des groupes d'utilisateurs internationaux à s'associer à ce Mémoire.**

133. Le Directeur adjoint de la Division du commerce a fait le point oralement sur la coopération entre le secrétariat et d'autres organes internationaux. Il a mentionné en particulier la coopération fructueuse qui existait avec la CNUCED dans le cadre du Groupe de travail des procédures du commerce international ainsi qu'en ce qui concerne l'organisation d'ateliers au Moyen-Orient et peut-être aussi en Afrique, en collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies concernées. Il a en outre donné des détails sur la coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

**134. La Plénière a pris note du rapport présenté oralement par le secrétariat au sujet de la coopération entre le CEFACT-ONU et d'autres organisations internationales.**

135. Le Président du CSG a dit qu'à son avis, le meilleur moyen de renforcer la coopération avec l'OMD et l'OMC serait de conclure un mémoire d'accord qui aiderait à consolider les relations de travail avec ces deux organisations partenaires. Le représentant de l'OMD a dit qu'il partageait ce point de vue et il a informé la Plénière que la question serait également examinée à la prochaine réunion du Comité technique permanent de cette organisation. Il a en outre fait le point sur la révision de la Convention de Kyoto qui constituait un pas en avant important dans les efforts de facilitation du commerce à l'échelle mondiale et il a invité la Plénière à encourager les pays membres à ratifier cette convention sans tarder.

**136. La Plénière a pris note de la proposition du CSG d'élaborer un mémoire d'accord avec l'Organisation mondiale des douanes et a chargé le CSG d'engager des pourparlers avec cette organisation et de mettre au point un projet de mémoire d'accord qui serait soumis à la Plénière pour examen.**

**137. La Plénière a pris note des informations concernant la révision de la Convention de Kyoto et a adopté la résolution suivante pour appuyer une prompte ratification de cet instrument : "La Plénière du CEFACT-ONU déclare que la version révisée de la Convention de l'Organisation**

mondiale des douanes pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto) représente un apport pour atteindre les objectifs du CEFACT-ONU en matière de facilitation du commerce. En conséquence, la Plénière du CEFACT-ONU encourage l'acceptation la plus large possible de la version révisée de la Convention de Kyoto et sa mise en oeuvre dans les meilleurs délais."

**138. La Plénière a demandé que la possibilité d'élaborer un mémorandum d'accord avec l'OMC soit étudiée.**

Point 11 de l'ordre du jour - Questions diverses

Document :

TRADE/CEFACT/2000/CRP.3 EFTA Trader's ABC CD-ROM, A trade facilitation Manual

139. Le représentant de l'Association européenne de libre-échange (AELE) a rendu compte des travaux du Groupe d'experts des procédures commerciales efficaces de l'AELE qui avait élaboré un manuel sur la facilitation du commerce. Le contenu du manuel était décrit dans le document TRADE/CEFACT/2000/CRP.3 et le CR-ROM, ainsi que le manuel, pouvaient être obtenus auprès des secrétariats du CEFACT-ONU et de l'AELE.

**140. La Plénière a pris note avec satisfaction du travail effectué par les pays de l'AELE pour réaliser le CD-ROM sur la facilitation du commerce.**

**141. La Plénière a pris note du fait que le mandat des membres de son Bureau et celui des membres du CSG viendraient à expiration en mars 2001 et a demandé aux délégations de proposer des candidats pour ces postes.**

**142. La Plénière a décidé qu'un communiqué de presse sur la session plénière du CEFACT-ONU serait publié.**

Point 12 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Décision :

**143. La Plénière a approuvé la liste des décisions prises durant la réunion.**

144. Le Président a remercié les interprètes, le secrétariat, les groupes de travail et, en particulier, les représentants.

145. Le secrétariat a ensuite informé les représentants des dates limites retenues pour la soumission des documents pour la prochaine réunion plénière :

Dates limites

<u>Traduction</u>	<u>Publication sous forme de document officiel</u>	<u>Publication sous forme de document informel</u>	<u>Réunion plénière du CEFACT commençant le</u>
8 janvier 2001	5 février 2001	26 février 2001	26 mars 2001

146. Le CEFACT-ONU a pris note des réunions ci-après :

Session plénière du CEFACT-ONU	26-29 mars 2001, Genève
Groupe directeur du CEFACT-ONU	31 mars 2000, Genève 22-25 mai 2000, Genève 28-31 août 2000, Genève 20-23 novembre 2000 (lieu à confirmer) 30 mars 2001, Genève 21-24 mai 2000 (lieu à confirmer)
Réunion AFACT/EDIFACT Groupe de travail de l'EDIFACT/ONU (EWG)	4-8 septembre 2000, Taipei 19-23 mars 2000, New Orleans (États-Unis d'Amérique)
Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels (BPAWG)	26 mai 2000, Genève
Réunion AFACT/Analyse des processus professionnels	4-8 septembre 2000, Taipei
Groupe de travail des codes (CDWG)	15 mai 2000 (LOCODE/ONU), Genève 27 novembre 2000 (LOCODE/ONU), Genève 28 et 29 novembre 2000, Genève
Groupe de travail des procédures du commerce international (ITPWG)	3-5 avril 2000, Genève 4-6 septembre 2000, Genève 6-8 décembre 2000, Genève
Groupe de travail juridique (LWG)	26-28 juin 2000, Genève 25-27 septembre 2000 (lieu à confirmer) 11-13 décembre (lieu à confirmer) 5-7 mars 2001 (lieu à confirmer)
Groupe de travail des techniques et des méthodologies (TMWG)	17-21 juillet 2000, Minneapolis (États-Unis d'Amérique) 30 octobre-3 novembre 2000, Tokyo

147. On trouvera ci-après les coordonnées des personnes auxquelles il convient de s'adresser pour les groupes de travail.

Groupe de travail de l'EDIFACT/ONU (EWG)

Président : M. Pierre Georget  
Directeur technique  
GENCOD-EAN France  
2, rue Maurice Hartman  
92 137 Issy-les-Moulineaux  
France

Tél. : +33 1 40 95 54 23  
Fax : +33 1 40 95 54 49  
Courrier électronique : [pgeorget@gencod-ean.fr](mailto:pgeorget@gencod-ean.fr)

**BPAWG - Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels**

Président : M. Michael Doran  
Division ETT  
Bâtiment 73, 2-009  
CERN  
1211 Genève 23  
Suisse

Tél. : +41 22 767 18 72  
Fax : +41 22 767 92 95  
Courrier électronique : [Mike.Doran@cern.ch](mailto:Mike.Doran@cern.ch)

**CDWG - Groupe de travail des codes**

Président : M. David Dobbing  
Data Logistics  
505 Darling Street  
Balmain, Sydney  
Australie

Tél. : +61 2 95 55 99 14  
Fax : +61 2 95 55 15 89  
Courrier électronique : [ddobbing@attmail.com](mailto:ddobbing@attmail.com)

**ITPWG - Groupe de travail des procédures du commerce international**

Président : M. Roger Black  
22-23 Great Tower Street  
Londres C3R 5AQ  
Royaume-Uni

Tél. : +44 171 283 10 01  
Fax : +44 171 283 07 68  
Courrier électronique : [rogerblack@mdbl.freeserve.co.uk](mailto:rogerblack@mdbl.freeserve.co.uk)

**LWG - Groupe de travail juridique**

Président : M. Rob E. Van Esch  
Rabobank Nederland  
Directoraat Juridische en Fiscale Zaken  
Croeselaan 18  
P.O.Box 17100  
3521 CB Utrecht  
Pays-Bas

Tél. : +31 30 216 32 98  
Fax : +31 30 216 19 689  
Courrier électronique : **r.e.esch@rn.rabobank.nl**

**TMWG - Groupe de travail des techniques et des méthodologies**

Président : M. Klaus-Dieter Naujok  
Harbinger Corporation  
4410 Deermeadow Way  
Antioch, CA 94509  
Etats-Unis d'Amérique

Tél. : +1 925 602 20 00  
Fax : +1 925 825 91 84  
Courrier électronique : **klaus@templar.net**  
[www.harbinger.com/resource/klaus/tmwg](http://www.harbinger.com/resource/klaus/tmwg)

-----